



**PACTE RURAL 2014-2024**

**Plan de travail 2014-2019**

## TABLE DES MATIÈRES

MISE EN GARDE .....	1
1. Le Pacte rural 2014-2019 – Les grandes lignes directrices.....	1
2. Retour sur le Pacte rural no 2.....	2
3. Le sondage de l’automne 2014 .....	2
4. L’annexe A .....	4
5. Le plan de travail pour 2014-2019 .....	6
6. Récapitulation pour les investissements proposés de l’année financière 2014-2015.....	13
7. Récapitulatif pour les investissements proposés pour 2015-2019 (sous toute réserve du prochain pacte rural comme mentionné plus haut) selon l’enquête de l’automne 2014, admissibles et souhaités :.....	13
8. Résiduel .....	14

## MISE EN GARDE

Le 26 février 2014, le ministre responsable de la *Politique nationale de la ruralité* de l'époque, M. Gaétan Lelièvre, signait un protocole d'entente avec la MRC de Marguerite-D'Youville concernant le programme du Pacte rural pour les années 2014-2019.

Ce protocole devait par la suite être amendé par le nouveau ministre, M. Pierre Moreau, à l'automne 2014 dans le cadre du pacte fiscal transitoire pour l'année 2015. C'est au cours de cette année que sera connu le contenu du prochain pacte fiscal dont on retrouvera certaines clauses qui pourraient toucher la proposition de plan de travail qui suit.

### 1. Le Pacte rural 2014-2019 – Les grandes lignes directrices

- Le présent Pacte rural a une durée de 5 ans, il prend effet le 1<sup>er</sup> avril 2014 et se termine le 31 mars 2019;
- La MRC de Marguerite-D'Youville contribue à la mise en œuvre de la politique sur son territoire en mettant en place les conditions favorables à la réflexion, la mobilisation, l'action et la réalisation de projets dans la communauté de Calixa-Lavallée. Elle voit notamment à :
  - établir un plan de travail pour ces années;
  - promouvoir l'utilisation de l'outil de mesure de la vitalité sociale des communautés;
  - faire un suivi de la mise en œuvre du Pacte rural au moins deux fois par année auprès du conseil de la MRC;
  - respecter les règles et modalités selon l'annexe A (voir détails plus loin);
  - prévoir les principales activités ou modalités d'information, d'animation et de mobilisation;
  - établir les domaines ou secteurs d'intervention privilégiés et les mécanismes de gestion de l'enveloppe budgétaire, incluant la sélection des projets selon les critères de l'annexe A;
  - rédiger un bilan des activités publiques de participation citoyenne réalisées l'année précédente;
  - rédiger le rapport d'activités selon l'annexe A.

Dans le cadre de ses obligations, la MRC a réalisé, au cours de l'automne 2014, un premier exercice de concertation auprès de la population locale tout en rédigeant un plan de travail temporaire qui incluait aussi cette consultation.

Le présent document s'inscrit dans les différentes obligations liées au protocole signé en février 2014.

## **2. Retour sur le Pacte rural no 2**

Dans le cadre du dernier Pacte rural couvrant les années 2007-2014, la MRC a mis l'emphase sur la réalisation de certains grands projets structurants, projets qui ont justement influencé les réponses du questionnaire de l'automne 2014. Ces réalisations ont permis de mettre en place certaines infrastructures permanentes, comme c'était souhaité dans le plan de travail qui correspondait à ce pacte.

On retrouve parmi ces grandes réalisations :

- la construction d'un chapiteau permanent sur le site de l'exposition agricole;
- l'aménagement du centre communautaire permettant d'ajouter ou d'améliorer de nombreux services pour l'ensemble de la communauté calixoise;
- l'achat d'un terrain permettant de nouvelles activités de sports et loisirs;
- lors du dernier plan de travail, il avait été décidé de privilégier le financement de projets structurants qui dureraient dans le temps, contrairement au premier Pacte rural (2002-2007) où, outre la mise en place de l'internet haute vitesse pour la population, avait surtout été privilégié le financement d'activités de loisirs et d'événements culturels.

## **3. Le sondage de l'automne 2014**

Réalisé auprès de toute la population de Calixa-Lavallée (223 adresses postales), le sondage a eu un taux de réponse de 26 % (58 questionnaires remplis). Quoique n'ayant pas de valeur scientifique, ce sondage nous permet tout de même d'apprécier certaines tendances et/ou certains désirs de la population quant à l'utilisation des budgets liés au Pacte rural 2014-2019 (et par extension 2019-2024).

Ce sondage nous informe que :

- les gens de 35 ans et plus représentent 97 % de tous les répondants;

- 45 % des répondants sont en union libre ou mariés avec ou sans enfants;
- 77 % des répondants habitent Calixa-Lavallée depuis plus de 10 ans;
- 66 % des répondants connaissent l'existence du Pacte rural;
- plus de 93 % des gens soulignent que le meilleur moyen de transmettre des informations liées à ce programme est l'utilisation du journal communautaire local l'Oiseau Mouche;
- les champs d'intervention les plus importants pour les répondants sont : le développement et la mise en valeur du potentiel touristique et les activités de loisirs sur le territoire, l'offre de programmation d'activités de loisirs pour tous les groupes d'âge tout au long de l'année, le soutien à des projets qui respectent et améliorent l'environnement, et finalement, la mise en valeur des artistes locaux.

Enfin, à la question : numéroter par ordre d'importance les projets réalisés précédemment avec le soutien du Pacte rural 2007-2014, les répondants devaient classer les projets des plus importants au moins importants. Voici les résultats (du plus au moins) :

- revalorisation du centre communautaire de Calixa-Lavallée (22 %);
- soutien aux organismes locaux (20 %);
- acquisition d'un terrain dans le cœur du village pour créer un lieu de rassemblement familial (18 %);
- mise en valeur du patrimoine culturel et architectural de la communauté (15 %);
- construction d'un chapiteau favorisant la pérennité de la SACV et la mise en place d'un équipement de loisir moderne (14 %);
- soutien aux événements à vocation touristique (11 %).

Parmi les commentaires recueillis dans ce sondage, on remarque surtout ces éléments :

- de façon générale, les gens sont satisfaits des investissements structurants qui ont été réalisés, mais souhaitent que le chapiteau permanent soit ouvert aux activités de loisirs et de culture pour la population locale;
- le centre communautaire est appelé à devenir le véritable centre social de la communauté avec le souhait d'ajouter certains services et activités s'adressant à toute la population;
- on souhaite la mise en place d'un réseau de pistes cyclables développé faisant le lien entre les différents rangs de la municipalité et des villages environnants;
- de continuer à privilégier des projets structurants qui dureront dans le temps.

C'est à partir de ces éléments que nous proposons le plan de travail pour les années 2014-2019 et le plan d'action pour l'année financière 2014-2015 qui se termine le 31 mars 2015.

#### **4. L'annexe A**

Avant d'identifier certains projets pouvant être réalisés au cours des prochaines années à partir de cette consultation citoyenne, il est bon de revenir sur les critères définis dans l'annexe A du protocole d'entente entre la MRC et le gouvernement.

Les dépenses admissibles (quelques éléments):

- le traitement et les salaires des employés affectés à la réalisation d'un projet incluant les charges sociales;
- les coûts d'honoraires professionnels;
- les dépenses en capital pour des biens tels que le terrain, la bâtisse, l'équipement, la machinerie, le matériel roulant, les frais d'incorporation et toute autre dépense de même nature;
- les besoins de fonds de roulement;
- les coûts inhérents à l'élaboration et à la réalisation des projets.

Les dépenses inadmissibles (quelques éléments) :

- les dépenses de fonctionnement des organismes non liés à un projet;
- l'aide à l'entreprise privée;
- les infrastructures, services, travaux ou opérations courantes normalement financés par les budgets municipaux ou des programmes gouvernementaux, notamment :
  - les constructions ou rénovations d'édifices municipaux;
  - les infrastructures, les services et les travaux sur les sites d'enfouissement;
  - les opérations courantes ou les travaux liés aux systèmes d'aqueduc et d'égouts;
  - les opérations courantes ou les travaux liés à la voirie;
  - les infrastructures et les opérations courantes des services d'incendie et de sécurité;
  - l'entretien des équipements de loisirs ou des équipements culturels;

- les dépenses liées à un projet n'ayant pas fait l'objet d'une analyse basée sur les outils de sélection de projets liés au Pacte rural;
- les dépenses allouées à la réalisation d'un projet qui sont antérieures à la signature du Pacte rural;
- le financement du service de la dette, le remboursement d'emprunts à venir ou le financement d'un projet déjà réalisé.

Le cumul des aides du gouvernement du Québec et du Canada, incluant l'aide provenant du Pacte rural, ne peut pas excéder 80 % des coûts admissibles de l'ensemble des projets réalisés annuellement.

À partir des projets déjà réalisés dans le cadre des précédents pactes ruraux, voici une liste non exhaustive des projets qui seraient de nouveau admissibles :

- aménagement et rénovation d'un centre communautaire;
- construction d'un chapiteau multifonctionnel;
- achat d'un terrain pour les loisirs;
- financement de la mise en place d'un nouvel événement culturel comme la première année du Festival Chants de Vieilles;
- financement d'un événement revenant annuellement tel un plan de développement pour le Festival Chants de Vieilles;
- aménagement d'un enclos pour des rodéos;
- aménagement du site de la maison de Calixa-Lavallée.

À la lecture des critères de sélection, voici des projets qui ne pourraient plus être financés par le Pacte rural :

- financement de la permanence et des activités régulières pour les services de loisirs;
- financement de la programmation annuelle des activités culturelles;
- financement de l'établissement du service internet haute vitesse (car le fournisseur est un partenaire privé).

Selon les résultats obtenus et les désirs de la population qui a répondu au sondage de l'automne 2014, voici les projets qui, à la question 6 (sachant que les principaux objectifs du Pacte rural sont les suivants, avez-vous des suggestions de projets ou des besoins qui y correspondent?), seraient admissibles :

- mise en valeur du patrimoine bâti de la municipalité, telle la mise en place de panneaux explicatifs devant certains bâtiments;
- rénovation du parc pour enfants;
- pistes cyclables;
- équipements pour le chapiteau permettant de nouvelles activités de sports et loisirs présentement non disponibles (badminton, tennis, volleyball, etc.);
- jeux d'eau;
- parc d'exercice pour personnes âgées;
- rénovation de l'espace patinoire avec abri chauffé;
- aménagement d'une halte pour les cyclistes;
- « skatepark »;
- amélioration de l'Oiseau Mouche;
- finalisation de l'offre de services et rénovation du centre communautaire.

## **5. Le plan de travail pour 2014-2019**

Il est bien évident que, selon les critères définis par le protocole et le sondage auprès de la population, certains choix devront être faits et que tout ne pourra être réalisé.

Parmi les projets souhaités qui ne pourraient se réaliser selon les critères, on retrouve :

- panneaux publicitaires pour les artisans (privés entrepreneuriaux);
- financement des activités de loisirs et de culture;
- financement des frais d'exploitation d'un événement culturel et/ou touristique;
- financement de commerces de proximité;
- nouveaux lampadaires;
- réduction de la vitesse;
- affiche de bienvenue à Calixa-Lavallée;
- aménagement de sentiers équestres (car cela relève d'ententes avec les propriétaires terriens).



À la lecture de ces différents résultats, règles, critères et appréciations de la population locale (selon le sondage), on peut voir quatre priorités d'actions qui seraient admissibles :

- compléter l'aménagement du centre communautaire (incluant la cuisine, comme ont répondu certaines personnes) en mettant l'emphase sur le potentiel de diffusion des produits d'artisans et de certains services de première ligne s'adressant à la population locale et aux visiteurs (cyclistes);
- compléter l'aménagement du chapiteau avec certains équipements permettant certaines activités sportives et culturelles s'adressant à la population locale;
- pistes cyclables;
- panneaux d'interprétation pour certains bâtiments patrimoniaux.

Considérant les coûts que peuvent représenter certains projets, dont celui de pistes cyclables qui pourrait s'inscrire tant dans l'offre de lien entre les différents rangs, que dans l'augmentation du potentiel touristique et le respect de l'environnement, les trois autres priorités peuvent se réaliser dès la première année de mise en vigueur de ce nouveau pacte, soit pour une somme totale de 138 500 \$.

### **Les pistes cyclables**

Le projet de relier tous les rangs, permettant un lien cyclable entre le fleuve Saint-Laurent et la Vallée du Richelieu, pourrait représenter un levier extraordinaire pour le développement du potentiel touristique de Calixa-Lavallée et ainsi permettre de voir augmenter les services de première ligne qui relèvent du secteur privé (tel l'aménagement d'un petit dépanneur à même le centre communautaire). Ce projet, étalé sur une longue période, pourrait profiter du programme du Pacte rural pour assurer la contribution du milieu au financement (10 % du coût total), même si l'essentiel du financement de l'aménagement de bandes cyclables relevait du programme géré par le ministère des Transports du Québec (MTQ), du fait des retombées que cela entraînerait pour le développement économique de cette municipalité. Cela voudrait dire obtenir une clause d'exception pour l'aménagement de celles-ci.

En 2013, il en coûtait 66 000 \$ par kilomètre pour aménager deux bandes cyclables sur une route. Selon nos estimations, il s'agirait ici d'aménager environ 18 kilomètres entre la 132 à Verchères et la route 223 à Saint-Marc-sur-Richelieu, soit à partir de la montée Chicoine-Larose via la montée Verchères, soit à partir de la Montée Calixa-Lavallée à Verchères. Ainsi, la voie cyclable dans les limites de Verchères profiterait également aux résidents de ce secteur de la municipalité.

Ainsi, pour un coût estimé de 1,26 M\$ (soit 70 000 \$ par kilomètre) sur 18 kilomètres entre Verchères et Saint-Marc-sur-Richelieu, la contribution du Pacte rural serait de 126 000 \$, étalée sur 4 ans (pour les années 2015 à 2019), soit 31 500 \$ en moyenne. Cependant, au préalable, il faudrait obtenir :

- l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour la dérogation relativement au 80 % de contribution gouvernementale à tout projet;
- le financement du MTQ pour la voie cyclable dans le cadre du programme des routes vertes;
- la participation financière de la MRC de la Vallée-du-Richelieu pour une contribution équivalente pour la section comprise sur son territoire et ayant ainsi pour effet de réduire la contribution du Pacte rural de la MRC de Marguerite-D'Youville.

Il s'agit d'un projet structurant ayant un effet levier sur plusieurs autres, dont l'offre de produits et activités touristiques complémentaires (artisans, restauration, produits du terroir), suscitant également l'aménagement d'un relais pour cyclistes où certains services seraient offerts (boissons, réparation, petites collations à partir de produits du terroir, etc.). Ce service relais pourrait être aménagé au centre communautaire de Calixa-Lavallée qui est stratégiquement situé au milieu de ce nouveau circuit nommé : lien cyclable Saint-Laurent-Richelieu.

### **Le centre communautaire**

Déjà, plus de 350 000 \$ ont été investis dans l'aménagement d'un centre communautaire (anciennement l'édifice municipal), dont 200 000 \$ provenant du programme du Pacte rural. Ce montant a permis de compléter le financement de la nouvelle bibliothèque et de mettre en place un espace dédié aux produits et aux artisans locaux et servant aussi de lieu d'accueil pour les visiteurs et touristes de passage. Cependant, il reste encore beaucoup de choses à réaliser pour en faire un véritable lieu de rencontre et de diffusion pour la population locale de tous les âges et les visiteurs :

- aménagement de la salle communautaire;
- aménagement d'une cuisine fonctionnelle servant aux différents groupes communautaires (personnes âgées, scouts, etc.);

- compléter l'espace d'accueil pour les visiteurs dont, entre autres, les utilisateurs du futur lien cyclable Saint-Laurent-Richelieu.

Ici, les besoins sont estimés à 103 000 \$ pour la salle communautaire, à 105 000 \$ pour la cuisine et à un peu plus de 20 000 \$ pour l'achat d'équipements permettant de compléter l'espace d'accueil pour les visiteurs et les touristes (dont l'achat de frigidaires et étagères d'exposition).

On estime que le budget de la première année du présent pacte, soit 138 500 \$, pourrait servir à exécuter les travaux requis pour rendre cette infrastructure complètement opérationnelle, répondant ainsi aux attentes de la population selon le sondage de l'automne 2014.

Pour la salle communautaire, le gouvernement fédéral a déjà accordé un montant de 40 000 \$ pour exécuter les travaux. Comme la contribution du Pacte rural (avec celles d'autres entités gouvernementales) ne peut dépasser au total 80 %, celle-ci serait, pour ce projet, de 40 000 \$.

Pour la cuisine, la contribution du Pacte rural pourrait être de près de 85 000 \$, soit 80 % des coûts des travaux estimés pour l'aménagement et les équipements.

Enfin, considérant que l'espace d'accueil sera pleinement utilisé avec la venue d'un grand nombre de visiteurs suivant l'aménagement du lien cyclable Saint-Laurent-Richelieu, il est proposé de voir à exécuter les travaux requis (environ 20 000 \$) lors de l'année 2015-2016.

### **Le chapiteau permanent**

On estime qu'il en coûterait environ 20 000 \$ pour l'aménagement de l'espace et l'achat d'équipements (filets, abris pour l'éclairage, ballons, lignage, etc.) pour rendre cette infrastructure opérationnelle pour les activités de sports et loisirs destinées à la population locale.

En considérant que, selon le sondage de l'automne 2014, la priorité est de compléter l'aménagement du centre communautaire, l'enveloppe 2014-2015 permettrait de réserver environ 13 500 \$ pour ce projet. Évidemment, un budget minimum de 8 000 \$ pour l'année 2015-2016, et d'au moins 5 000 \$ pour l'entretien, la réparation et le remplacement des équipements pour les années suivantes devrait être réservé dans les enveloppes budgétaires.

De plus, ultérieurement, l'aménagement d'un bâtiment connexe à ce chapiteau sera à envisager pour permettre aux utilisateurs de compter sur un espace chauffé, un bloc sanitaire et même une cuisine pour les événements touristiques et culturels se déroulant du printemps à l'automne sur le site de l'exposition agricole. Ce bâtiment et les équipements nécessaires pourraient représenter des investissements de 200 000 \$.

### **Le projet d'interprétation des bâtiments et autres équipement à caractère patrimonial**

Il est difficile d'évaluer les coûts d'une telle action du fait que tous les propriétaires de maisons patrimoniales ou d'intérêt ne voudront pas nécessairement voir un panneau d'interprétation devant leur maison ou bâtiment, et le contenu nécessite souvent une recherche historique plus poussée, sans compter la réalisation même de ces panneaux.

Il est recommandé de remettre cette action à une autre année financière, soit vers 2016-2017. Dans un premier temps, il faudrait embaucher une ressource ayant une formation en histoire qui pourrait faire le travail de recensement (du moins mettre à jour celui réalisé il y a quelques années) et déterminer avec les propriétaires des maisons et bâtiments le contenu, la forme et le type d'aménagement y correspondant pour la mise en place de ces panneaux d'interprétation. Il est estimé qu'un montant de 20 000 \$ pourrait être consacré à cette première tâche au courant de l'année financière 2015-2016.

### **Les autres actions souhaitées par la population locale selon le sondage de l'automne 2014**

Comme vu plus haut et selon le sondage de l'automne 2014, il y a d'autres actions souhaitées par la population de Calixa-Lavallée qui seraient admissibles à du financement du Pacte rural :

- rénovation du parc pour enfants;
- jeux d'eau;
- parc d'exercice pour les personnes âgées;
- abri chauffé pour la patinoire;
- « skatepark »;
- amélioration de l'Oiseau Mouche.

La rénovation du parc pour enfants, les jeux d'eau et le parc d'exercice pour les personnes âgées pourraient être un seul et même projet qui aurait pour objectif de compléter l'aménagement du terrain acheté à la paroisse dans le cadre du Pacte rural

no 2. Un montant de 80 000 \$, étalé sur deux ans, soit entre 2015-2017, permettrait l'aménagement de ces équipements en répondant aux attentes de la population, toujours selon cette même enquête. Il serait à prévoir un montant de 5 000 \$ pour l'entretien et les réparations pour chaque année suivante du pacte en cours.

Le projet d'aménager un « skatepark » peut représenter une dépense importante pour un nombre peu important d'utilisateurs. Le sondage réalisé à l'automne représentait environ 26 % de la population. On y dénombrait 16 jeunes ayant entre 11 et 17 ans. À partir de cet échantillon, on peut dire qu'il y aurait environ 60 utilisateurs potentiels (filles et garçons).

L'aménagement du « skatepark » à Varennes en 2013 a coûté 221 841 \$. Évidemment, le nombre d'utilisateurs potentiels dans cette ville est de plusieurs centaines de jeunes. Cependant, peu importe le nombre d'utilisateurs, la mise en place d'une infrastructure de ce genre, répondant aux attentes des jeunes et sécuritaire, nécessite des investissements d'au moins 150 000 \$. Considérant le nombre d'utilisateurs, il s'agit d'une dépense questionnable.

Il est proposé de remettre le questionnement sur la pertinence de ce projet lors de la seconde période de ce pacte, soit après 2 019.

L'aménagement de la patinoire extérieure avec de l'asphalte et la construction d'un abri chauffé sont également souhaités par une bonne partie de la population. L'asphaltage de la superficie permettrait la pratique de hockey cosom au cours de la saison estivale tout en facilitant la mise en glace à l'hiver. La construction d'un abri chauffé permettrait également de rendre plus attractif cet espace de sports et loisirs. On estime que le coût de ces travaux représenterait au moins 80 000 \$, soit 20 000 \$ pour l'asphaltage et 60 000 \$ pour la construction de l'abri chauffé. L'année 2015-2016 permettrait, comme pour ce qui est du parc, de faire l'asphaltage et d'exécuter les travaux de l'abri en 2016-2017.

Enfin, l'amélioration du journal communautaire l'Oiseau Mouche passe par l'achat de nouveaux équipements et logiciels. Il s'agit ici d'une dépense où un budget de 5 000 \$ pour l'année financière 2015-2016 pourrait être prévu. Comme l'Oiseau Mouche, réalisé bénévolement et ayant uniquement un mandat d'information et d'échanges pour l'ensemble de la communauté, représente, et de loin, le principal outil d'information pour rejoindre la population, tant pour ce qui touche celle-ci que pour les projets liés au programme du Pacte rural, ces montants se justifient amplement.



## 6. Récapitulatif pour les investissements proposés de l'année financière 2014-2015

Projets	Coûts	Contribution du fédéral	Contribution Pacte rural	Municipalité et autres
Salle communautaire	103 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	23 000 \$
Cuisine communautaire	106 000 \$	0 \$	85 000 \$	21 000 \$
Équipements pour chapiteau	16 875 \$	0 \$	13 500 \$	3 375 \$

**Note :** Le financement public provenant de toute source ne peut excéder 80 % des coûts totaux.

## 7. Récapitulatif pour les investissements proposés pour 2015-2019 (sous toute réserve du prochain pacte fiscal comme mentionné plus haut) selon l'enquête de l'automne 2014, admissibles et souhaités :

Projets	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Total
Lien cyclable	31 500 \$	31 500 \$	31 500 \$	31 500 \$	126 000 \$ <sup>(1)</sup>
Équipements pour chapiteau	8 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	23 000 \$
Panneaux	20 000 \$	À déterminer	À déterminer	À déterminer	20 000 \$
Espace accueil	20 000 \$				20 000 \$
Aménagement parc	40 000 \$	40 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	90 000 \$
Patinoire	20 000 \$	60 000 \$			80 000 \$
Journal communautaire	5 000 \$				5 000 \$
<b>Total</b>	144 500 \$ <sup>(2)</sup>	137 500 \$	42 500 \$	42 500 \$	364 000 \$
<b>Résiduel</b>	(6 000 \$)	1 000 \$	29 000 \$	29 000 \$	56 000 \$

(1) On ne tient pas compte d'une éventuelle participation financière de la MRC de la Vallée-du-Richelieu.

(2) Dans le cadre du Pacte rural, et conditionnel au prochain pacte fiscal, on peut engager des dépenses pour des montants à recevoir les années suivantes.

## **8. Résiduel**

Dépendamment de ce qui sera décidé par le conseil de la MRC relativement à ce qui pourra être inclus ou non dans le cadre du pacte fiscal 2015 et les années subséquentes, il resterait, selon le scénario proposé plus haut et qui reflète les attentes des répondants à l'enquête de l'automne 2014, 56 000 \$ à affecter au cours des 4 prochaines années à des projets spécifiques qui feraient l'objet de consultations annuelles.

Dans ces projets pourrait être inclus le support à la mise en place de nouveaux événements à caractère culturel et/ou touristique.